

Communiqué de presse

Passerelle Sport Santé Réunions d'information

La communauté de communes du Haut-Limousin en marche met en place le dispositif «passerelle sport santé» sur le territoire.

Afin d'informer **les professionnels de santé et les responsable d'association sportives**, deux réunions de présentation du projet sont organisées :

Mardi 25 janvier à Peyrat de Bellac à 20h Salle Polyvalente

Mardi 1er février à Magnac-Laval 20h Espace du Rocher

Ce dispositif tend à faciliter la pratique du Sport-santé, par une importante partie de la population, à tout âge, en particulier les personnes sédentaires, en surpoids ou atteintes de certaines maladies chroniques.



L'ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE, PAR SES BIENFAITS



PRÉSERVE LA SANTÉ

Pratiquer une activité physique régulière et éviter la sédentarité (plus de 6h/jour passées en position assise) maintient une bonne santé.



PRÉVIENT LES MALADIES

L'activité physique diminue les risques :

- De maladies cardiovasculaires de 20 à 50%
- D'obésité et de diabète (type 2) de 30 à 50%
- Des cancers du sein et du colon de 25%



Contacts:

Presse:

Céline Jacquinet

cjacquinet@cchlem.fr Tél. : 05 55 60 60 65 Mobile : 06 76 75 80 76 Suivi du dossier :

Ellen Decuigniere

edecuigniere@cchlem.fr Tél.: 05 55 60 95 09 Mobile: 06 30 25 00 24

